PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le douzième jour de septembre deux mille seize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- Allen Cormier, préfet М
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Mario Dupuis, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude Μ.
- $\dot{\text{M}}_{\text{me}}$ Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis M.
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier Mme Carole Landry, secrétaire de direction

VÉRIFICATION DU QUORUM - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

UN MOMENT DE SILENCE DÉDIÉ À MME MICHELINE PELLETIER

M. Allen Cormier, préfet, demande un moment de silence pour Mme Micheline Pelletier, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, qui se bat contre le cancer.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9546-09-2016 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9547-09-2016 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016 a été courriellé à chacun des maires le 9 septembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 11 juillet 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9548-09-2016 TNO

Approbation du Rapport des impayés et déboursés directs

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le Rapport des impayés et déboursés directs :

Paiements: 45 018,77 \$ Factures: 13 260,72 \$

TOTAL: <u>58 279,49 \$</u>

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<u>DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31</u> <u>AOÛT 2016</u>

Les États des résultats comparatifs TNO non vérifiés seront présentés à la séance du 11 octobre 2016 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9549-09-2016 TNO

Devis et plans pour soumission *Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue*. Stantec Experts-conseils Itée

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution numéro 9427-06-2016 TNO, le conseil a rejeté les soumissions relatives à la construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route St-Joseph-des-Monts en raison de contrainte budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a engagé Stantec Experts-conseils Itée pour modifier le devis et les plans ;

CONSIDÉRANT le dépôt du nouveau devis et des plans pour la soumission Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le devis et les plans pour la soumission Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue, tels qu'ils ont été soumis par Stantec Experts-conseils Itée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9550-09-2016 TNO

Soumission Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue, 9185-1444 Québec inc./Excavation D.L.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a lancé un appel d'offres, sur invitation, pour la construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue :

CONSIDÉRANT les deux soumissions déposées, lesquelles sont :

9183-1065 Québec inc./

Les Entreprises Roy, Duguay et ass. 87 643,00 \$ plus taxes 9185-1444 Québec inc./Excavation D.L. 46 275,00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE Stantec Experts-conseils Itée recommande d'accepter la soumission de 9185-1444 Québec inc./Excavation D.L., laquelle est conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES retienne la soumission de 9185-1444 Québec inc./Excavation D.L., au coût de 46 275,00 \$, plus taxes, pour la construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue, lequel montant sera prélevé dans le département *Voirie locale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMBRE D'UTILISATEURS DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, mentionne que 23 personnes ont utilisé les infrastructures, soit : l'aréna, la Maison de la culture et la piscine) de la ville de Sainte-Anne-des-Monts en 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9551-09-2016 TNO

Soumission pour les enseignes, Concept ${\sf K}$

CONSIDÉRANT la soumission de Concept K pour cinq enseignes (16x24pc en alupanel 3mm), lesquelles seront installées dans les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, retienne la soumission de Concept K, au coût de 404,25 \$, plus taxes, pour cinq enseignes, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IMPLANTATION D'UN CENTRE DE TRANSBORDEMENT, EXPLOITATION JAFFA INC.

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait état de la situation relative à la nouvelle construction du centre de transbordement situé à l'entrée du secteur Cap-Seize et à son fonctionnement futur.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JUDES LANDRY, il est résolu de lever la séance à 19 h 32.

Allen Cormier, préfet
Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

